

a une telle masse d'eau qu'il forme un courant distinct à la surface du lac.

Dans la SOMALIE, la partie italienne, ou *Benadir*, reste inactive : elle n'acquiert pas l'importance de la partie anglaise où *Berbéra* projette une voie ferrée, ni de la partie française, où *Djibouti* est le terminus du chemin de fer abyssin du Harar.

ABYSSINIE. — Un récent accord anglo-franco-italien assure l'« intégrité » de l'Ethiopie et le principe de la « porte ouverte », au commerce de toute nation. La France conservera la concession du chemin de fer de Harar à Addis-Abéba ; l'Angleterre construira celui d'Addis-Abéba au Nil, et l'Italie, si elle le veut, celui de l'Erythrée vers la Somalie.

Ménélick pouvait donc se rassurer, en ce temps où la mort du ras Makonnen lui enlève son lieutenant au Harar : mais voici que le négous lui-même est malade, et l'on n'est pas sans inquiétude au sujet de sa succession au trône.

On se rappelle les exploits du comte russe de Léontieff qui, nommé par Ménélick gouverneur de la province équatoriale aboutissant au lac Rodolphe, s'était chargé en même temps d'exploitations commerciales pour une Société belge. Vu son insuccès, il a été démis de son poste par Ménélick, tandis que la Société belge l'attaque comme escroc et lui réclame deux millions de dommages-intérêts.

L'ERYTHRÉE italienne a pour nouvelle capitale *Asmara* dans l'intérieur, à cause de l'insalubrité du port de Massacoua.

Le BAHR-EL-GHAZAL. *Convention anglo-congolaise.* Un arrangement a été signé le 9 mai à Londres, entre sir Edward Grey et le baron van Eetvelde, mettant fin aux difficultés qui existaient entre l'Angleterre et le Congo au sujet des territoires du Haut-Nil. Cet arrangement stipule en substance : 1° l'annulation du bail accordé en 1894 au Congo dans le Bahr el Ghazal, au sud de Fachoda ; — 2° le maintien de l'occupation de l'enclave de Lado par le Roi pendant son règne, dans les conditions actuelles, y compris une bande de 25 kilomètres, qui relie le Congo belge au Nil dans la direction de Mahagi ; — 3° la construction d'un chemin de fer anglo-belge, de la frontière congolaise à Lado, port sur le Nil, avec garantie du Trésor égyptien ; — 4° la libre navigation sur le Haut-Nil, pour les bateaux congolais et belges ; — 5° le libre transit des personnes